Sommaire

+ Ce signe indique un article publié dans le supplément électronique de la revue disponible sur le site www.concurrences.com ACCESSIBLE SUR ABONNEMENT

Ce numéro 1-2010 couvre l'actualité européenne et française de droit de la concurrence pour la période comprise entre le 1er octobre et le 31 décembre 2009. La revue peut être citée sous la forme : "*Concurrences*, N° 1-2010, p. 1".

Editorials

1 **Mais qui a vraiment peur du *low cost* ?**
Emmanuel Combe

@ **Anticompetitive behaviour of public enterprises**
Hans Friederiszick

Interviews

7 **Nadine MOUY: Les nouvelles lignes directrices concentration**

@ **Jon LEIBOWITZ: Priorities and challenges for the FTC**

Tendances

13 **Do open standards promote competition?**
J. Gstalter, M. Välimäki, M. Dolmans, J.-Y. Art, U. Decker, M. Bolhuis, P. Hellström, T. Kramler, F. Wenzel Bulst

@ **La réglementation des délais de paiement en question**
L. Roberval, J-L. Fourgoux, A. M. Luciani

Droit & économie

39 **Estimating private antitrust damages**
Raphaël De Coninck

@ **About cartel overcharges: Kroes is correct**
John M. Connor

Doctrines

44 **How much discretion do competition authorities enjoy in the course of their enforcement activities?**
Nicolas Petit

63 **Le contrôle des distributeurs par la tête de réseau**
Laurent-François Martin

71 **Public service broadcasting and EC State aid rules**
Pranvera Këllezi

79 **Regards sur les "mutations"du droit des aides d'Etat**
Laurence Idot

Colloques

@ **Distribution et Internet : Quels défis pour le droit de la concurrence ?**
AFEC, Paris, 5 octobre 2009

@ **Concurrence, monopole et pouvoir de marché**
Concurrences, Paris, 9 décembre 2009

Chroniques

Ententes

88 **Distribution des carburants :** La CJCE rappelle sa jurisprudence en matière d'exemption de contrats d'approvisionnements exclusif en carburants *(Lubricarga)*

89 **Commerce parallèle de médicaments — Restriction par objet :** La CJCE confirme l'arrêt du TPICE *(Glaxo)*

91 **Consommations captives — Amende :** La CJCE juge irrecevables les moyens relatifs aux usages captifs dans la fixation des amendes *(Carbone Lorraine)*

91 **Distribution dermo-cosmétiques — Internet :** La CA Paris interroge la CJCE sur la qualification de restriction caractérisée de l'interdiction générale et absolue faite aux distributeurs agrées de vendre sur Internet *(Pierre Fabre)*

93 **Affectation du commerce — DOM :** La CA Paris et l'AdIC rappellent que des pratiques anticoncurrentielles dans les DOM sont susceptibles d'affecter le commerce entre États membres *(Carburéacteurs ; Orange Caraïbe)*

94 **Répartition du marché — Oligopole :** La CA Paris confirme la décision du Conseil hormis la publicité de celle-ci *(Carburéacteurs)*

95 **Clauses d'exclusivité :** L'AdIC inflige une amende de 63 millions € dans le secteur des télécommunications *(Orange Caraïbe)*

Pratiques unilatérales

100 **Rabais de fidélité / quantité — *De minimis* :** Le Trib. UE applique fidèlement la jurisprudence sur des rabais de fidélité *(Solvay)*

102 **Prédation — Récupération des coûts :** L'AdIC réaffirme sa position en matière d'utilisation du critère de récupération des coûts dans les stratégies de prix prédateurs *(Chep France)*

103 **Exclusivité — Engagements :** L'AdIC accepte les engagements de Photomaton

107 **Exclusivité — Ciseau tarifaire :** L'AdIC condamne des pratiques de ciseau tarifaire *(Orange Caraïbe)*

109 **Abus exclusion — Facilités essentielles :** L'AdIC rejette une saisine dénonçant des pratiques d'éviction anticoncurrentielle à l'encontre de réparateurs indépendants *(Réparation de véhicules industriels)*

111 **Compétence — Marché public — Prédation :** L'AdIC réaffirme la compétence de la juridiction administrative en matière de contrôle de la légalité d'actes de dévolution de missions de service public *(Transport médical d'urgence)*

112 **Engagements — Navigateur Internet :** La Commission rend exécutoire l'engagement d'offrir aux utilisateurs un choix entre douze navigateurs *(Microsoft)*

112 **Engagements — Patent ambush :** La Commission accepte des engagements de réduction de taux de redevances *(Rambus)*

112 **Engagements — Accès à une infrastructure essentielle :** La Commission accepte les engagements de réduction de réservation de capacité d'infrastructures gazières en France *(GDF Suez)*

112 **Engagements — Accès à une infrastructure essentielle :** La Commission évalue des engagements d'accroissement de concurrence sur le marché allemand du gaz *(E. ON)*

Distribution

114 **Agence commerciale:** La Cour de cassation et la CA de Reims rappellent qu'en l'absence de pouvoir de négociation, le mandataire ne peut revendiquer le statut d'agent commercial *(Les Cuirs Saint-Denis ; JFL Medical)*

115 **Distribution sélective — Revente parallèle:** La CJCE juge qu'une clause prévue dans un contrat de licence de marque interdisant la revente des produits à des soldeurs permet au titulaire d'agir en contrefaçon contre le licencié ayant opéré de telles reventes et fait échec à l'épuisement des droits lorsque l'activité des soldeurs est de nature à porter atteinte à l'allure et au prestige de la marque *Copad / Christian Dior*

117 **Distribution parallèle — Contrefaçon — Epuisement — Preuve:** Selon la Cour de cassation, l'existence d'un risque réel de cloisonnement des marchés suppose, d'une part, la mise en place d'un système de distribution permettant au titulaire de la marque de mettre en oeuvre des politiques commerciales et tarifaires différentes selon les territoires desservis et, d'autre part, le risque d'un tarissement de l'approvisionnement parallèle au cas où le défendeur à l'action en contrefaçon serait tenu de désigner son fournisseur, la démonstration d'une possibilité d'importations parallèles excluant un tel risque *(Auchan)*

119 **Franchise — Non-concurrence — Exclusivité d'approvisionnement:** La Cour de cassation et la CA Paris jugent que le franchisé peut être tenu d'une obligation d'exclusivité d'approvisionnement et d'une obligation de non concurrence postcontractuelle dès lors que de tels engagements sont limités dans leur portée *(LFJ / Casino ; La Gadgetomanie)*

Pratiques restrictives, concurrence déloyale, parasitisme

121 **Coopération commerciale — Rémunération disproportionnée — Sanctions civiles:** Le T. com. d'Evry prononce l'amende civile maximale à l'encontre d'un distributeur ayant obtenu de ses fournisseurs une rémunération sans contrepartie ou manifestement disproportionnée mais refuse d'ordonner la nullité et la répétition de l'indu *(Carrefour)*

123 **Rupture brutale de relations commerciales établies:** La Cour de cassation donne une nouvelle illustration de la faute de nature à justifier une rupture sans préavis et réaffirme pour le reste le caractère impératif de l'octroi d'un préavis suffisant *(Panzani)*

124 **Rupture brutale de relations commerciales établies:** La Cour de cassation considère que l'intégralité de la relation commerciale doit être prise en compte pour apprécier la durée du préavis à respecter *(Carré Blanc distribution ; G3ED)*

Concentrations

126 **Marchés locaux de l'énergie — Maverick — Engagements:** La Commission identifie des chevauchements locaux en Allemagne dans une opération qui concerne plusieurs Etats membres et autorise l'acquisition d'un concurrent "maverick" moyennant la cession de l'infrastructure industrielle et des droits de propriété intellectuelle de la cible au niveau national *(Vattenfall / Nuon Energy)*

128 **Effets unilatéraux — Capacités — Pouvoir compensateur:** L'AdIC illustre l'importance de la segmentation des marchés de produits et retient le rôle du pouvoir compensateur de la grande distribution dans l'analyse des effets unilatéraux *(LDC Traiteur / Marie)*

129 **Relevant market — Competitive assessment:** The Commission considers generic competition and pipeline products in the human-health pharmaceutical sector in unconditionally clearing the merger *(Pfizer/Wyeth)*

131 **Relevant market — Slot divestitures:** The Commission refines its analysis of relevant markets in the airline sector and aa:epts slot divestitures with grandfathered rights as remedy *(Lufthansa/SN Airholdings)*

Aides d'État

134 **Situation des aides d'État en 2008:** La Commission constate la poursuite des progrès de sa politique aides d'Etat dans sa mise en oeuvre par les États membres et la réussite de sa coordination des aides liées à la crise économique et financière *(Tableau de bord, automne 2009)*

135 **Analyse économique — Défaillances du marché — Charge de la preuve:** Le TPICE approuve l'approche de l'analyse économique plus fine utilisée par la Commission pour l'évaluation de la compatibilité d'une aide d'État en faveur du passage de la télévision analogique à la télévision numérique terrestre *(Allemagne)*

137 **Compensation d 'obligations de service public — Aide destinée à promouvoir la culture — Confiance légitime (non):** Le TPICE rejette un recours formé par un radiodiffuseur privé contre une décision relative à une aide en faveur du passage de la télévision analogique à la télévision numérique terrestre et confirme que le requérant supporte la charge de la preuve d'une erreur manifeste commise par la Commission dans l'analyse de compatibilité d'une aide d'Etat *(FAB)*

138 **Décision de ne pas soulever d 'objections — Difficultés sérieuses d'examen:** Le TPICE juge que qu'une mesure d'aide d'État qui se réfère aux seuls produits nationaux soulève de sérieuses difficultés qui auraient du conduire la Commission à ouvrir la procédure formelle d'examen *(Scheucher-Fleisch)*

139 **Notion d'aide — Récupération — Prescription:** Le TPICE rejette une approche de « l'avantage net» fondée sur une compensation globale entre surimposition et réduction d'imposition en relation avec la taxe professionnelle s'appliquant à France Télécom et confirme une décision de la Commission *(France Télécom)*

147 **Aides en faveur des PME — Injonction de fournir des renseignements:** Le TPICE confirme les pouvoirs de contrôle de la Commission et notamment son pouvoir de demander tout renseignement utile pour apprécier le respect des règlements d'exemption *(Allemagne)*

147 **Portée de l'obligation de motivation:** La CJUE indique que notion d'aide d'État répond à une situation objective et qu'il n'y a donc pas lieu d'imposer à la Commission d'indiquer les raisons pour lesquelles elle a fait une appréciation différente du régime en cause dans ses décisions antérieures *(Irlande)*

149 **Recapitalisation — Investisseur en économie de marché:** Le Trib. UE indique que la seule circonstance que l'État ait acoés à des ressources financières découlant de l'exercice de la puissance publique ne permet pas de justifier, à elle seule, que les mesures financées par la renonciation à ces ressources soient considérées comme relevant de ses prérogatives de puissance publique *(EDF)*

Procédures

154 **Aides — Recevabilité des recours de tiers:** Le TPICE applique le régime dual de recevabilité des recours de tiers contre les décisions de non-objection *(Scheucher-Fleisch - Deltalinqs)*

155 **Aides — Recevabilité des recours de tiers:** Le TPICE juge que la décision d'ouvrir la phase formelle d'examen des aides n'est pas susceptible de recours *(Andersen)*

156 **Aides — Recevabilité des recours de tiers:** Le TPICE déclare irrecevable le recours du dispensateur d'une aide *(MABB)*

157 **Pratiques unilatérales — Procédure d'enquête — Médiateur:** Le médiateur européen constate un cas de mauvaise administration dans le cadre d'une enquête concurrence *(Intel)*

157 **Ententes — Délai de prescription — Accès au dossier — Réduction de l'amende:** Le Trib. UE admet la validité de la procédure d'adoption d'une décision de la Commission, à la suite de l'annulation d'une précédente décision, mais réduit le montant de l'amende infligée *(Solvay)*

158 **Aides – Défaut de motivation — Contradictoire:** La CJUE censure, pour la première fois, un arrêt du Tribunal pour violation du principe du contradictoire dans le relevé d'office d'un moyen d'ordre public *(Irlande)*

160 **Enquêtes — REC — Coopération entre ANC:** La CA Paris confirme la régularité des investigations menées par l'OFT sur la demande de l'AdIC *(Carburéacteurs)*

161 **Injonction de publication — Sursis à exécution:** La CA Paris relève l'ambiguïté d'un communiqué à publier et en remplace les termes *(Carburéacteurs)*

161 **Procédures — Amicus curiae:** La Commission intervient devant la CA Paris sur la question des ventes par Internet *(Pierre Fabre)*

161 **Droit pénal:** La Cour de cassation confirme la procédure de transmission du dossier pénal, telle qu'établie par la CA et l'AdIC *(Drapo)*

162 **Durée excessive:** La CA Paris annule contre toute attente une décision du Conseil de la concurrence sur l'argument tiré de la durée excessive de la procédure *(Parfumerie de luxe)*

164 **Engagements:** L'AdIC et la Commission européenne acceptent des engagements et en examinent d'autres *(Société des Téléphériques de la Grande Motte ; iPhones ; Photomaton ; GDF; Rambus ; Microsoft ; E. ON)*

Régulations

165 **Paquet télécom:** Le troisième « Paquet » communautaire entre en vigueur le 19 décembre 2009

166 **Loi fracture numérique:** La loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique modifie certains aspects importants du régime des télécommunications

168 **Fibre optique:** L'ARCEP adopte une décision et une recommandation relatives au déploiement et à l'accès aux lignes à très haut débit en fibre optique

171 **Charges du service public d 'électricité:** Le Conseil d'État se prononce sur la compétence de la CRE pour l'évaluation des charges du service public de l'électricité *(Électricité de Strasbourg)*

174 **Autorité de régulation ferroviaire:** La loi du 8 décembre 2009 crée l'Autorité de régulation des activités ferroviaires *(Loi n° 2009-1503)*

182 **Transports ferroviaires — Infrastructures essentielles — Séparation:** L'AdIC se prononce, à l'occasion d'une saisine d'office, pour une séparation plus stricte entre la mission de gestion des gares ferroviaires et les autres activités de la SNCF

182 **Organisation commune de marche — Secteur laitier — Recommandations de prix — Crise sectorielle:** L'AdIC propose des pistes pour améliorer le fonctionnement d'un secteur laitier en crise et recommande la contractualisation entre producteurs et industriels

Secteur public

186 **Partenariats public-privé — Communication:** La Commission consacre une nouvelle communication aux partenariats public-privé

187 **SIEG — Avis CESE:** Le CESE adopte un avis sur les SIEG et le partage des compétences en ce domaine entre l'Union européenne et les Etats à la lumière des nouvelles dispositions du Trib. UE

189 **Concession de travaux publics — Modalités de passation:** L'ordonnance du 15 juillet 2009 définit une nouvelle catégorie de contrats administratifs, la concession de travaux publics et en détermine les modalités de passation *(Ordonnance n° 2009-864)*

193 **Partenariat public privé institutionnalisé (PPP-I) — Champ d 'application:** La CJCE valide les PPP-I en admettant l'attribution directe d'une concession à une société d'économie mixte spécialement créée pour la fourniture d'un service public, dès lors que l'associé privé de la société a été choisi dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence et si certaines conditions sont réunies *(Acoset)*

195 **Marché de définition — Incompatibilité avec la Directive 2004/18:** La CJUE juge que la procédure des marchés de définition de l'art. 73 CMP est contraire à la directive 2004/18 car elle n'a pas été prévue expressément par ce texte et ne respecte pas les principes d'égalité et de transparence *(France)*

198 **Domaine public — Conditions des transferts entre personnes publiques:** Le Conseil constitutionnel précise le principe, applicable au domaine public, d'incessibilité à vil prix et les conditions que doit respecter en termes d'affectation à un service public, le transfert d'éléments du domaine public *(Loi relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires)*

199 **Compétence — Personne publique — Contrat public:** L'AdIC édicte de nouvelles précisions sur la répartition des compétences entre l'Autorité et la juridiction administrative *(Transport médical d'urgence)*

200 **Contrôle des prix:** L'AdIC rend un avis sur la régulation de la concurrence dans le secteur du cinéma

Politique internationale

205 **ICN — Dominance analysis — Recommended practices:** The ICN issues recommended practices on dominance analysis in unilateral conduct

Horizons

210 **Brazilian competition law: Fifteen years of developments**
Ricardo Inglez de Souza

Pratiques

218 **Le Conseiller auditeur de l'Autorité de la concurrence**
Dominique Voillemot

@ **Les coûts à court terme — Application aux tests de prix prédateurs**
Laurent Flochel

Bibliographie *220*

Centre de recherches sur l'Union européenne (CRUE), Université Paris I

Revue des revues *228*

Christelle Adjémian, Umberto Berkani, Alain Ronzano

Index *232*